

La vie de l'ADIR-MSA

Rencontre de Rennes (17 et 18 septembre 2021)

Enfin ! Nous avons pu organiser la rencontre régionale de Rennes qui avait dû être annulée l'an dernier du fait des contraintes sanitaires.

La « team bretonne » composée de Jacques Rolland, Fabienne Lagoeyte, René Birot et Madeleine Poulard avait préparé un programme bien sympathique et nous étions vingt-et-une personnes heureuses de nous retrouver : 13 adhérents de l'ADIR-MSA, 3 anciens agents de direction bretons pas (encore) adhérents, et 5 conjoints.

A noter que le Président Gérard Pelhate est passé dire un petit coucou en déposant son ancien directeur de la CCMSA, Michel Brault !



Le vendredi matin, 4 valeureux collègues ont participé à une initiation au golf ; l'après-midi, pendant que les gens sérieux se réunissaient autour de nos deux collègues en activité (voir le compte-rendu plus loin), 4 conjoints sont montés en avion pour survoler le coin à partir de l'aéroclub de René Birot.

Vendredi soir, plateau de fruits de mer et kouign amann comme il se doit !

Samedi matin, une visite de Rennes avec une guide s'est terminée devant un bon repas.



Rennes : rencontre avec 2 directrices générales

La réunion « sérieuse » a été animée par Marine MAROT, directrice générale de la MSA des Portes de Bretagne, qui nous accueillait dans ses murs, et par Isabelle GUEGADEN-MOREAU, directrice générale de la MSA du Maine et Loire et de l'UMSAO, qui a déjà collaboré avec l'ADIR-MSA en nous adressant par deux fois, son témoignage sur la MSA en temps de confinement.

Outre les deux DG en activité, les participants étaient ; le bureau de l'ADIR-MSA (Pascale Gobert, Jacques Rolland, Marie-Christine Chambe) ; Michel Brault, Directeur général retraité de la CCMSA et fidèle adhérent de l'association ; Jean-Luc Cerneau ; Guy Ferron ; Fabienne Lagueyte ; Jean-Luc Louis ; Louis Le Goff ; Roger Montembault ; Madeleine Poulard ; Elie Quidu ; Christian Violet ; Pierre Virlogeux.

Pascale Gobert ouvre la séance en remerciant les deux Directrices pour leur accueil et leur présence ainsi que pour l'investissement de leurs assistantes. Elle remercie également la « team Bretonne » pour l'organisation de cette rencontre de 2 jours entre l'UMSAO, l'ADIR et quelques invités non adhérents de la région Rennaise, en précisant à ces derniers que l'adhésion est un moyen d'être tenus informés de l'actualité MSA et de participer à des moments de convivialité avec d'anciens collègues dirigeants.

1. Le plan stratégique MSA 2025 :

Isabelle Guegaden-Moreau précise en préalable que la Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2025 n'étant pas encore signée, les caisses fonctionnent actuellement sur la base de 80 % des dépenses 2020, ce qui génère une « gestion permanente de la pénurie ».

Pour répondre aux exigences des pouvoirs publics et faire face aux enjeux de la prochaine COG, la MSA a présenté au salon de l'agriculture 2020 (pas de SIA en 2021) son plan stratégique 2025 au travers d'un livre blanc qui s'articule autour de 4 axes :

- Répondre aux défis de la ruralité,
- Répondre aux défis de la dépendance,
- Garantir un meilleur accès aux soins,
- Garantir un accompagnement personnalisé et renforcé des retraités agricoles.

Après sa présentation au gouvernement, la MSA a « battu la campagne » auprès notamment des parlementaires pour présenter ce livre blanc, dont les 20 propositions ont reçu un accueil très enthousiaste, mais avec une invitation récurrente à leur mise en œuvre avec moins de moyens.

Voici le lien pour accéder au livre blanc : <https://www.msa.fr/lfy/livre-blanc-msa>

Pour autant, les négociations COG en cours entre l'Etat et la CCMSA s'appuient sur une volonté réciproque de maintenir l'ancrage de la MSA sur les territoires ruraux, et une qualité qui passe par des services de proximité. Ainsi il est d'ores et déjà acquis :

- * Que le budget dédié à l'ASS sera supérieur de 10% à celui de la précédente COG,
- * Que celui de l'immobilier sera identique au précédent y compris le montant du projet Luminem à Bobigny figurant dans la précédente COG.
- * Concernant les effectifs, le schéma d'emploi initial après rapport IGAS statuait sur des gains de productivité à hauteur de 1400 postes, ce qui n'était pas soutenable en tant que service et accompagnement des publics agricoles. Après de solides négociations, il a été ramené à 750 ETP en gain de productivité sur la période, mais avec un engagement de déploiement des maisons de Santé, et surtout des maisons France Services, dont 27 sont déjà pilotées par la

MSA, avec un objectif minimum de 35 MFS à terme sur les 2000 prévues en 2022. Dans ce contexte, 250 emplois seraient affectés à la GPCD, (gestion pour compte).

- * Quant aux coûts de fonctionnement, il est demandé aux MSA de les réduire de 5%, ce qui est une contrainte forte compte tenu de nombreux frais incompressibles, voire en augmentation (coût de l'énergie par exemple).

La future COG mise beaucoup sur la performance du SI (informatique) et la qualité de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), à l'instar du Régime Général qui a fait l'acquisition d'ATOME, logiciel du marché performant dans le domaine santé.

A la question de l'assistance sur l'impact des mutualisations, les deux directrices répondent que la MSA est en parfaite conformité avec les engagements pris, avec l'atteinte de l'objectif des 30% de gains de productivité, malgré un recul insuffisant pour mesurer l'impact sur la qualité, et des disparités entre caisses dans l'élaboration des programmes de mutualisation.

Cette disparité a d'ailleurs été relevée dans un rapport de la Cour des Comptes en 2020, qui épingle la gouvernance agricole et l'invite à développer des synergies avec le Régime Général. Ce rapport s'étonne par ailleurs que les MSA aient conservé leurs sites malgré les mutualisations, ce qui confirme que la Cour des Comptes ne s'intéresse ni à la gestion humaine des effectifs ni à la proximité avec les adhérents.

2. La rétrospective 2020 :

En premier lieu, il est important de retenir que la crise sanitaire Covid-19 n'a pas eu que des effets négatifs, puisque d'une part elle a permis aux organismes de développer les visio-guichets, les entretiens téléphoniques et l'accueil sur rendez-vous, et d'autre part elle a fait mesurer aux assurés l'importance de la protection sociale en France.

L'année 2020 a débuté par les élections en MSA, avec un taux de participation d'un peu plus de 26%, ce qui reste supérieur à d'autres types d'élections (Chambre d'agriculture, prud'hommes, etc.) mais continue de marquer la désaffection progressive des ressortissants agricoles pour leurs élections professionnelles. Pour mémoire, il n'y a plus d'élections au régime général, mais des désignations de «Conseillers».

Autre point sensible, en raison des mesures sanitaires, la prise en charge des élus MSA à leur entrée en fonction n'a pas pu être accompagnée comme lors des précédents mandats.

L'accompagnement est passé comme pour l'ensemble des adhérents par le déclenchement du PCA (Plan de Continuité d'Activité), le déploiement du télétravail et des services en ligne, l'accueil téléphonique, et la numérisation des documents reçus.

Isabelle Guegaden-Moreau indique sur ce dernier point que la MSA du Maine et Loire a été retenue en tant que centre de numérisation pour la région UMSAO, chaque caisse continuant d'assurer la réception physique et l'indexation de ses courriers, qui sont ensuite transférés vers la MSA 49 via des navettes, service beaucoup moins coûteux que la dérivation par la Poste.

Dès le début de la pandémie, une chaîne de soutien « MSA solidaire, nos valeurs en action » a été mise en place, sur chaque territoire avec les salariés et délégués pour venir en aide aux populations les plus fragilisées par la crise, mais aussi au cœur du réseau via un dispositif d'entraide entre MSA pour garantir la continuité du service. « MSA solidaire » a été renforcée en fin d'année par un partenariat avec le Secours Populaire, via notamment un appel aux dons.

3. Situation 2021:

Le PCA est toujours en veille malgré la reprise d'une activité normale

- * En MSA du Maine et Loire, le télétravail reste possible pour tous (excepté service courrier) 2 jours par semaine, et est largement plébiscité. Isabelle Guegaden-Moreau note qu'il n'y a jamais eu aussi peu d'arrêts de travail, et que la productivité est très bonne,
- * En MSA Portes de Bretagne, le télétravail était maintenu à raison d'un jour par semaine en juin, 2 jours en juillet/août/septembre, avec un retour à la normale prévu au 1er octobre. Marine Marot relève également une meilleure productivité, mais le retour en présentiel s'annonce difficile, de nombreux salariés n'y voyant pas de plus-value, notamment en raison du temps et du coût du transport, et de la gestion de leur vie personnelle.

A l'issue de la réunion, qui a suscité de très nombreuses questions, nous nous sommes dit que, même retraités et retirés des affaires, nous nous sentions toujours concernés par l'évolution de la gestion des MSA, mais que les conditions d'exercice du métier nous semblaient avoir beaucoup changé ! Pression des tutelles, comportement des jeunes recrues un peu surprenant (moins impliqués ?), aspiration au télétravail du personnel, réunions en distanciel qui s'enchaînent sans discontinuer...

L'ADIR-MSA est vraiment dans son rôle en suscitant ce genre de rencontres : nous l'avons fait il y a deux ans à Lyon, aujourd'hui à Rennes, une autre région sera choisie pour 2022 !

Bienvenue aux Nouveaux adhérents à l'ADIR-MSA

-  Hubert BRUNEEL
-  Christian FER
-  Françoise JEANNEAU
-  Lysiane LENICE
-  Carlos DE SOUSA CORREIA

Site internet de l'ADIR-MSA :

Initiativ'Retraite héberge le site internet de l'ADIR-MSA. On y trouve les PV des réunions du conseil, l'annuaire des adhérents, les « lettres » et de nombreuses informations émanant de Initiativ'Retraite.

Les adhérents de l'ADIR-MSA peuvent y accéder de la façon suivante :

- ✓ à l'adresse www.initiativ-retraite.fr
- ✓ Taper alors votre nom de famille (majuscules) dans « connexion adhérent »
- ✓ Si vous n'avez pas déjà changé le mot de passe, celui-ci correspond à votre date de naissance (jj/mm/aaaa) ;
- ✓ Après connexion, aller sur « mon espace adhérent » pour rejoindre « accueil ADIR-MSA ».

La vie de la MSA

Nominations :

Marie Apolline ETHIEVANT, responsable du secteur action sociale de la Caf des Bouches-du-Rhône, est nommée directrice comptable et financière de iMSA à compter du 1er septembre 2021.

Marina LAPEYRE, sous-directrice de la Cramif, est nommée directrice comptable et financière de la MSA Ile-de-France à compter du 1er octobre 2021.

David LEBOUVIER directeur comptable et financier de la Caf de la Creuse est nommé sous-directeur de la MSA du Limousin à compter du 18 octobre 2021.

Le Syndicat National des Agents de Direction a tenu son assemblée générale en visio conférence le 10 septembre.

Depuis 2016, les effectifs d'agents de direction sont quasi stables, un peu au-dessus de 250. Les résultats de la mesure d'audience syndicale ont été rappelés : 80 % des agents de direction ont voté. Les votants se sont prononcés à **87,4 % pour le SNADMSA** et 12,6 % pour la CGC. L'arrêté consacrant la représentativité du SNADMSA n'est toutefois pas encore publié, les recours n'étant pas encore épuisés (contestation CFTC pour le volet du texte concernant le régime général).

Les comptes ont été approuvés. On constate qu'après quelques années de fortes dépenses du fait du coût de la contestation de la non représentativité, les réserves ont pu être reconstituées. En effet, d'une part des économies de déplacement ont été réalisées du fait de la situation sanitaire et d'autre part l'Etat a été condamné à une indemnité financière liée au contentieux.

L'intervention du DG de la CCMSA au cours de l'AG a porté essentiellement sur la négociation de la COG (voir ci-dessus les informations échangées lors de la journée régionale à Rennes). Pour François Emmanuel Blanc, la MSA a échappé au pire concernant les effectifs, l'objectif de -750 ETP sur 5 ans paraissant atteignable avec en perspective de possibles créations d'emploi sur certaines missions nouvelles. Il s'agit de la plus faible diminution d'effectifs depuis 20 ans...

Florence Decker, nouvelle responsable de la mission cadres dirigeants a présenté les projets en cours concernant les agents de direction en activité.

Notre environnement

INITIATIV'RETRAITE

Une convention entre Initiativ'retraite (ex FNAROPA), l'AGREG (collègues de Groupama) et l'ADIR-MSA a été signée au printemps. Elle organise la désignation en alternance d'un membre de l'ADIR-MSA ou de l'AGREG pour représenter l'ex-ANCDRMA au conseil d'administration d'Initiativ'Retraite. Depuis la séparation de nos associations en fin 2018, c'est Bernard Perrier, donc l'ADIR-MSA, qui occupe le poste, et, normalement, la prochaine fois, un membre de l'AGREG sera désigné pour 3 ans.

Notre adhésion à Initiativ' retraite, nous permet d'accéder à un contrat groupe d'assurance complémentaire négocié par la fédération, pour ses adhérents, auprès de complémentaires santé.

Une complémentaire santé via un contrat groupe

Les adhérents à l'ADIR peuvent bénéficier d'un accès à une complémentaire santé à un tarif privilégié. Trois contrats groupe en complémentaire santé ont été négociés par Initiativ'Retraite au plan national et sont accessibles aux adhérents de l'ADIR : avec PREDICA, avec AGRICA et avec MUTUALIA, ce contrat comptant le plus d'adhérents avec plus de 3 600 souscriptions au contrat national.

L'objectif commun à tous ces contrats est que chacun puisse bénéficier d'un contrat en complémentaire santé ajusté à ses besoins et accéder à des soins de qualité.

Les évolutions tarifaires se font dans un cadre négocié avec les partenaires. Ainsi, par exemple, la cotisation au contrat groupe MUTUALIA n'a pas enregistré d'augmentation pour 2021. Toute augmentation doit pouvoir être justifiée par l'opérateur.

Il existe encore également, et qui poursuivent le même objectif, des contrats groupe négociés au plan régional ou au plan local auxquels les adhérents de l'ADIR peuvent adhérer s'ils sont membres d'une Initiativ'Retraite locale (ex AROPA).

Notre adhésion à Initiativ' retraite (ex FNAROPA) nous permet également de bénéficier d'informations concernant tous les retraités. Nous reprenons ici un article sur la revalorisation des retraites complémentaires :

Réévaluation des pensions de retraite complémentaires AGIRC/ARRCO de novembre 2021 :

Au mois de juin dernier, dans sa revue trimestrielle, l'AGIRC/ARRCO informait ses 13 millions de retraités qu'ils pouvaient compter sur le versement mensuel normal de leurs retraites complémentaires jusqu'en 2029, sans avoir à faire appel aux réserves du régime. Le montant annuel des retraites complémentaires versées par l'AGIRC/ARRCO représente environ 80 M€.

Malheureusement cet optimisme n'a été que de courte durée, les résultats de 2020 publiés quelques semaines plus tard laissent apparaître un déficit technique de 5,3 M€ ramené à 4,1 M€ après intégration des produits financiers.

Pour faire face au paiement des pensions de 2021, la consommation de 6 % des réserves est inéluctable et aura pour conséquence de ramener ces réserves à 62 M€. Compte tenu de l'accord national interprofessionnel de 2019, les réserves ne peuvent être inférieures à 6 mois de prestations (soit environ 40 M€), pour faire face à d'éventuels déficits, le régime ne peut donc plus compter que sur $62 - 40 = 22$ M€ !

Nul ne connaît aujourd'hui la vigueur de la reprise économique et son incidence sur le versement des cotisations par les actifs. Le rebond de la croissance devrait améliorer les comptes de l'AGIRC/ARRCO, une atténuation de la sous-indexation pourrait être annoncée le 07 octobre. Les prévisions d'inflation guideront également les décisions. L'hypothèse d'une augmentation des cotisations des actifs, qui pourrait être fortement préjudiciable à la relance de l'économie française, a été repoussée à l'unanimité par les partenaires sociaux.

Bonne lecture !